de M. Houset, grainetier, à Croix, qui s'était emballé rue Holden. Ce n'est qu'après bien des difficultés que M. Leduc est parvenu à maîtriser l'animal.

WASQUEHAL

DISPARITION D'UNE FILLETTE. — La jeune Rose Demoustant, âgée de 13 ans, ouvrière à la filature de M. Bonnami Wibaux, au Breucq, est disparue depuis lundi, du domicile de ses parents. Elle était restée chez elle, ce jour-là, en disant qu'elle avait été congédiée par cette usine. Sa mère lui ayant fait des remontrances déclarant qu'elle ne pourrait la nourrir à rien faire la fillette était partie en disant qu'elle allait demander du travail à la Filature du Nord. Depuis on ne l'a plus revue.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Hubert Montfort, veuf du Calvaire, à Wasquehal, ouvrier à la filature du Nord, a eu le médius gauche coupé dans un engrenage au niveau de la dernière phalange. 30 jours de repos. Docteur Liénard.

LANNOY

FLERS-BREUCQ

MORT DE M. HENRI CADENNE, COMPOSITEUR DE MUSIQUE

Nous apprenons avec un vif regret la mort d'un musicien de grand talent, M. Henri Cadenne, compositeur réputé et directeur de plusieurs sociétés, décédé, jeudi, vers midi, — le jour de Sainte-Cécile, sa patronne, — après une très courte maladie. Il était âgé de 42 ans.

M. Henri Cadenne avait obtenu le premier prix d'harmonie au Conservatoire de Lille. En 1887, il entrait comme piston solo dans l'Harmonie municipale de Croix, dont il devint le directeur en 1890. Depuis 1898, il dirigeait également avec une compétence reconnue de tous, la *Grande Fanfare* de Roubaix et la *Fanfare de Marquette*. Il était officier d'Académie depuis 1902.

Musicien très bien doué, M. Cadenne était un modeste; il n'avait que des amis. Nous adressons à sa veuve et à ses trois jeunes enfants, nos plus sincères condoléances.

Les funérailles auront lieu, lundi matin, en l'église du Sart.

LYS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi soir, à 6 heures, à la mairie en session ordinaire de novembre, sous la présidence de M. Louis Bourtemy, maire. Tous les conseillers étaient présents, sauf M. Jules Lepers, excusé.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté sans observation.

Les répartiteurs pour 1907. — Titulaires résidents: MM. Jean Delannoy, Salembien, Droissart, Fauvarque, Henri Constant, Léon Boussemart. — Non-résidents: MM. Jean Bouche, à Hem; Achille Derache, à Lers; Dufermont, à Sailly; Pollet-Desquiens, à Hem. — Suppléants, résidents: MM. Emile Patin, Etienne Delgrange, Louis Meurisse, Louis Delespaul et Alphonse Noncle. — Non résidents: MM. Paul Bont, à Toufflers; J.-B. Hespel, à Leers; Elouard Deffrennes, à Lannoy, et Paul Mulle, à Lannoy.

Révision des listes électorales en 1907. — Sont maintenus: MM. Edmond Roger; à l'examen des réclamations, MM. Louis Lepers et Trenteseaux.

Un état de côtes irréouvrables est accepté.

La nouvelle ligne de tramway. — A l'unanimité l'assemblée émet un avis favorable à ce que la nouvelle ligne de tramway passe à l'entrée de Lys par les rues Motte-Bossut et des Croisières, plutôt que par la Compagnie à la condition que la Compagnie Mongy accepte quelques charges de voirie.

La carrière Boussemart. — Une enquête sera faite par M. l'agent-voyer cantonal pour juger s'il y a lieu d'accepter définitivement la reconnaissance de cette rue comme propriété communale et d'y exécuter certains travaux de viabilité.

La communication directe de la gare de Roubaix-Wattrelos à Lys. — Le Conseil vote le principe de la création d'une route qui passerait par la « Ferme Duquesnoy », et aurait pour deux extrémités la gare du Pile à Roubaix, et le hameau de Cohem. M. Alloy, agent-voyer, est également chargé de cette étude.

La séance est levée à sept heures moins le quart.

ARRESTATION D'UN EXTRADÉ. — Mercredi matin, les gendarmes de Roubaix aidés de M. Delahousse, garde champêtre, ont arrêté en son domicile, au Fresnoy, un ouvrier peintre, Auguste Desmet, 44 ans, sujet belge, originaire d'Estaimpuis. Cet individu est impliqué dans diverses affaires de vols en particulier. Son extradition a été demandée par le Parquet de Charleroi (Belgique).

Il a été conduit à Lille dans la journée pour être mis à la disposition du Parquet de cette ville.

PETITES ANNONCES du JOURNAL DE ROUBAIX

DEMANDES D'EMPLOI . . . . . UN franc

OFFRES D'EMPLOI . . . . . UN fr. 50

AVIS DIVERS : Objets à vendre, Cessions, Maisons à vendre ou à louer, Annonces de fêtes, ducasses, etc. . . . . UN fr. 50

Cinq insertions de la même annonce donnent droit à une sixième

Insertion gratuite

Le dimanche, il est demandé un supplément de 0 fr. 50 par annonce.

WATTRELOS

UNE IMPORTANTE PRISE DE CONTREBANDE

Une saisie de 6,000 fr.

393 kilos de tabac dans des « petits tonneaux »

Jeudi à cinq heures trois quarts du matin, les préposés des douanes de la Caserne de la rue de Leers, Désiré Déréginaucourt et J.-B. Druon, se trouvant de service de nuit au chemin Castel, hameau du Petit-Tourcoing, tout contre la frontière des Ballons, virent arriver dans leur direction un chariot contenant six tonneaux à vidange.

Rien n'était plus naturel à cette heure matinale que ces attelages, et en cette saison, les cultivateurs n'attendent pas de voir lever l'aurore pour aller à la ville remplir leurs futailles. Néanmoins, les préposés ne reconnaissant pas le conducteur pour un domestique de ferme du quartier, eurent de la méfiance, méfiance qui s'accrut encore quand frappant sur un des tonneaux, ils entendirent le bois rendre un son mat. Le conducteur avait beau mentir en disant la phrase habituelle: « Je vas à tonneaux! »

L'un des douaniers surveilla le postillon, tandis que l'autre s'escrimait à enlever le bouchon de paille servant de bonde à l'une des futailles. Le bouchon tenait fort; de plus, il était abondamment arrosé d'un liquide malodorant. Quand enfin il céda, le douanier introduisant la main dans la cavité, en retira un paquet de tabac de Moravie de belle qualité.

Le conducteur ne fit aucune difficulté pour se laisser conduire, avec son attelage, à la caserne de la rue de Leers, où le brigadier Rollin l'interrogea. Il déclara se nommer Henri Verhaeghe, 36 ans, né à Wattrelos, et demeurant à Leers, tour à tour, tisserand et débardeur au service des bateliers du canal, jamais condamné pour fraude.

On lui demanda avec toute l'insistance possible le nom de l'entrepreneur pour qui il travaillait. Verhaeghe resta muet. M. Marlet, capitaine, M. Jacquemin, lieutenant, M. Duval, inspecteur, tentèrent à leur tour de lui délier la langue, mais leur diplomatie échoua devant le mutisme obstiné du fraudeur.

Les six tonneaux étaient remplis de paquets de Moravie symétriquement étagés: on les avait remplis en les mettant « debout », et en enlevant un des côtés plats; puis on avait ensuite replacé ce côté, en resserrant les cercles élargis pour le chargement.

Il y avait 393 kilogs de tabac, valant 12 fr. 50 le kilogr., soit en tout 4.912 fr. 50. Le chariot est estimé 2 à 300 francs, et le cheval, de belle forme, est évalué 600 francs.

L'équipage a été mis en fourrière à l'hôtel Debeaume, par M. Millet, receveur des Douanes de la gare, qui a dressé le procès-verbal de l'affaire.

En l'absence des gendarmes partis aux inventaires, c'est la Douane qui, à 3 heures de l'après-midi, a emmené le fraudeur au Parquet.

UN NOUVEAU SUICIDE A LA MARLIÈRE

Dimanche dernier nous avions deux suicides à relater à La Marlière. En voici un troisième:

Un conducteur de chevaux de la maison de M. Bourgois, entrepreneur à Tourcoing, Croix-Rouge, Jean Devoldère, demeurant carrière Six, paraissait, depuis quelque temps hanté d'idées noires.

Hier, rentrant à onze heures et demie, il se rendit à l'estaminet Tiberghien, y but un verre de bière et déclara qu'il avait l'intention de se tuer. A quatre heures, il but pour quatre sous de genièvre, et quand sa femme rentra du travail, à sept heures, elle le trouva pendu à la poignée de la porte de la cour.

VOL D'UNE BALADEUSE. — Un individu quelque peu ivre se présentait hier chez M. Willaumez, cafetier, rue d'Oran prolongée, et y offrait en vente une baladeuse. « En voulez-vous pour 10 francs? » dit-il, puis il abaissa son prix jusqu'à 8 francs, jusqu'à 6 francs, et offrit enfin la voiture pour 2 francs. — « Mais alors, vous l'avez volée, cette baladeuse? » lui demanda Mme Willaumez, en se plantant devant l'individu.

Ainsi apostrophé, le quidam resta bouche bée, puis, brusquement, il prit ses jambes à son cou, et s'enfuit dans la direction de la Belgique.

La baladeuse fut remisée chez M. Willaumez, où on peut la réclamer: elle porte le nom suivant: P. Pollet, et est de couleur marron.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENT
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29, rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

TOURCOING

UNE FÊTE AU COLLÈGE DU SACRÉ-CŒUR

La messe. — Le banquet. — La séance littéraire et musicale

La réunion annuelle des anciens maîtres et anciens élèves de l'Institution libre du Sacré-Cœur, a eu lieu hier jeudi.

Cette fête se complétait par le jubilé de 26 ans de professorat, de M. Alphonse Heinrich, organiste.

A midi a été célébrée dans la chapelle, une messe pour les membres défunts de l'Association. L'orgue était tenu par MM. Emile Flipo et Albert Heinrich. Des chants ont été interprétés par MM. Jean Wibaut et Delderck, avec le talent qu'on leur connaît. M. Marcel Pollet exécuta avec brio *Le Cygne* de Saint-Saëns pour violon et M. Vandeputte, une rêverie pour flûte et orgue.

Un banquet qui suivit, réunit environ trois cents personnes. Parmi les notabilités présentes, qui se pressaient autour du digne supérieur, M. l'abbé Lecomte, on remarquait en outre du clergé de la ville, MM. Emile Parrois, conseiller général; le docteur Fichaux; Seablabre, etc.

Au dessert, des toasts ont été portés par M. le Supérieur et par M. Emile Parrois. M. Alphonse Heinrich s'est levé également pour remercier M. l'abbé Lecomte, les professeurs, les anciens élèves et les élèves actuels de la sympathie qu'ils lui témoignaient à l'occasion de son jubilé.

Le repas très cordial et très fraternel fut égayé par plusieurs morceaux de circonstance récités par le *Broutteux*, avec sa verve et sa finesse ordinaires.

On fit aussi d'excellente musique et MM. Lefebvre, Heinrich et Vandeputte se firent tour à tour acclamer par les convives.

A 5 heures, a été donnée dans la grande salle des fêtes, une séance littéraire et musicale qui a réuni une assemblée nombreuse et choisie.

Le morceau capital de la séance était la représentation des Plaideurs, la toujours jeune et si amusante comédie de Racine. MM. Jean Lefebvre, en simarre rouge, jouait Perrin Dandin; Paul Leman faisait un Léandre galant à souhait et Jean Rosoor, un Intimé finaud; M. Aimable Duhayon, tenait le rôle du portier. M. Albert Vanecke fut un Chicaneau de Basse Normandie des plus procéduriers. Il faut accorder une mention toute particulière à M. D. Blomme qui, pour la circonstance, fut une comtesse de Pimbêche suffisamment agressive et tenace. Quant à M. Nuttin qui incarnait Isabelle, fille de Chicaneau, il évolua avec une grâce tout-à-fait féminine et conquit l'assistance, comme il avait fait de Léandre.

Tous ces interprètes furent bien applaudis. Et c'était justice.

Aux entr'actes, la symphonie exécuta le *Menuet* de Clément Loret, *l'Adieu* de Ch. Woog. Il y eut aussi des intermèdes de flûtes et une fantaisie pour piano enlevée en virtuose par M. Albert Heinrich, fils du jubilaire. Notons enfin qu'on entendit M. Jules Watteuw dans ses désopilantes pasquilles animées par une mimique absolument unique.

Enfin, le *Broutteux* y alla, en faveur de M. Henrich père, de son petit compliment en patois tourquennois et les bravos du public prouvèrent à l'auteur qu'il avait touché juste et au jubilaire, qu'il avait dans la salle de chaudes sympathies.

Pour terminer par un souvenir littéraire, disons comme l'autre qu'en l'occurence « la fête fut exquise et très bien ordonnée. »

RENOUVELLEMENT PARTIEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE. — Les électeurs portés sur les listes dressées en exécution de la loi du 21 décembre 1871 et du décret du 22 janvier 1872 sont convoqués au mardi 4 décembre 1906, à l'effet de procéder à la nomination de cinq membres de la Chambre de Commerce de Tourcoing, pour une durée de 6 ans, en remplacement de MM. Georges Duvillier, Hilaire Binet, Edmond Masurel, Henry Caulliez, Charles Flipo, composant la série sortant en 1906.

L'assemblée électorale se tiendra dans la salle d'audience de la Justice de paix, au Palais de Justice de Tourcoing, rue de Gand, sous la présidence du maire, assisté de quatre assesseurs qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

Le scrutin sera ouvert à neuf heures du matin et fermé à trois heures du soir.

Dans le cas où il serait nécessaire de recourir à un deuxième tour, il y serait procédé le mardi 18 décembre et l'élection aurait lieu à la majorité relative.

LES MARIAGES DE LA SAINTE CATHERINE. — Trente-cinq mariages sont projetés pour le samedi de la Sainte Catherine, M. Lecomte, adjoint au maire, se tiendra à la disposition des intéressés à partir de neuf heures et demie du matin.

A LA CAISSE D'ÉPARGNE. — Le Conseil de Direction de la Caisse d'Epargne de Tourcoing s'est réuni hier jeudi, à cinq heures, pour procéder à l'élection d'un membre en remplacement de M. Alfred Lefrançois, démissionnaire pour raisons de santé.

M. Jules Ducoulombier, président, après avoir exprimé les regrets unanimes du Conseil, d'être privé du précieux concours et des services dévoués rendus par M. Lefrançois, membre de l'administration depuis le 21 mai 1881 et vice-président depuis le 23 mai 1902; a proclamé le résultat du vote, nommant à l'unanimité M. Louis Goguenheim, membre du Conseil de Direction.

SÉRÉNADES. — Jeudi soir, à neuf heures, à l'occasion de la Sainte Cécile, la Musique municipale, a organisé un cortège en ville. Les musiciens, porteurs de flambeaux se sont rendus successivement chez M. Didry, leur président, chez leur chef et leur sous-chef et devant leurs domiciles ont donné une sérénade.

AU THEATRE MUNICIPAL. — La Mairie nous communique la note suivante:

Pour éviter la chute des carreaux brisés ou d'autres corps durs pouvant occasionner des accidents, une toile métallique à mailles serrées sera posée cette semaine en-dessous et sur toute la surface du plafond vitré du Théâtre municipal, place Leverrier.

Vous pourrez vendre votre propriété à l'homme qui vous en donnera le meilleur prix par une annonce de demande.

COMMENCEMENT D'INCENDIE DANS UNE FABRIQUE DE TAPIS. — Un commencement d'incendie s'est déclaré jeudi après-midi, chez MM. Raux et Rousseau, fabricants de tapis, rue Saint-Pierre.

A cinq heures et demie, tandis que les ouvriers travaillaient, de la bourre tomba sur un bec de gaz et s'enflamma. Le feu ne tarda pas à se communiquer au harnat d'un métier voisin, puis à gagner les cartons et la chaîne de la pièce en œuvre qui fut en partie brûlée. Personne ne se trouvait heureusement près du métier à ce moment.

Les ouvriers qui travaillaient dans le bâtiment s'armèrent de seaux d'eau et attaquèrent le métier enflammé. Quand les pompiers, prévenus en hâte, arrivèrent avec leur matériel, ils n'eurent pas à intervenir. Le feu était complètement éteint.

Les dégâts évalués à 800 francs environ sont couverts par une assurance.

VOL D'OUTILS. — Dans la nuit de mercredi à jeudi des rôdeurs ont pénétré dans une maison en construction de la rue Sainte-Ursule et ont emporté des outils de ferblanterie dont un plomb à souder, appartenant à MM. Dhenry et Pollet, ferblantiers rue Faidherbe. Ces derniers n'ont pas porté plainte.

LA GRÈVE DES ÉTABLISSEMENTS VALENTIN-ROUSSEL. — Une délégation de 5 tisserands s'est présentée à nouveau jeudi matin, de la part des grévistes chez MM. Valentin-Roussel.

Le concierge de l'établissement leur a fait savoir que les patrons étaient absents.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — L'attention des passants était attirée, jeudi matin, à onze heures et demie, place Thiers, par la vue d'un passant qui, après avoir titubé pendant quelques mètres, s'affaissa sur le sol en crachant du sang.

Transporté dans un estaminet voisin, ce malheureux, Jules Druard, 41 ans, homme de peine, rue de Châteaudun, 13, fut soigné par M. le docteur Vasneufville que l'on avait prévenu immédiatement. Quelques minutes plus tard, une voiture d'ambulance le transportait à l'hôpital civil. Son état n'inspire pas d'inquiétude.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — M. Gustave Olivier, 34 ans, homme de peine, rue du Conditionnement, 21, a reçu des contusions à la cuisse et au coude gauches à la suite d'une chute. Docteur Playoust, huit jours. — M. Louis Montagne, 25 ans, garçon brasseur, rue de Gand, 120, a été atteint d'une rupture musculaire dans la région lombaire. Docteur Julien, 10 jours.

6 PORTRAITS SOIGNÉS, 2 francs, 81, rue Beaumont, Tourcoing. 748

MOUVAUX

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la brasserie de M. Dhalluin-Varasse, l'un des garçons, M. Henri Delannoy, 26 ans, Grand'Place, a été blessé au médius et à l'annulaire droit en manœuvrant une rondelle. Dix jours de repos. Docteur Deldalle. — Au peignage de MM. Lorthiois frères, un huilier, M. Jean Vannoeland, 20 ans, rue du Dupleix, à Croix, s'est fait des contusions au bras droit en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Deldalle.

MARCQ-EN-BARŒUL

LE NOUVEAU SERVICE DES TRAMWAYS A 15 MINUTES. — Nous avons annoncé il y a quelques jours que la Compagnie des Tramways de Lille et de sa banlieue avait rétabli sur la ligne de Lille à Tourcoing-les-Francs un service à 15 minutes.

Or, on nous fait observer que jamais le service n'a été aussi irrégulier et les retards aussi fréquents que depuis ce changement. Il se trouve en effet que la Compagnie a établi ce service à 15 minutes, sans augmenter son matériel, se bornant à réduire le temps dont disposaient les wattmen pour effectuer le parcours. Jusque mardi dernier ceux-ci avaient 2 h. 16 minutes pour le parcours aller et retour, ils n'ont plus maintenant que 2 heures.

On comprend dès lors qu'il soit tout au moins malaisé d'assurer la régularité. Il arrive fréquemment qu'on attende un tramway 30 ou même 40 minutes et qu'on en voit ensuite une série se succéder de 5 en 5 minutes.

Dimanche soir, vers 8 heures, un wattman a abandonné le serice refusant de continuer plus longtemps un travail qu'il jugeait excessif. On conviendra qu'il est difficile de gagner 8 minutes sur le parcours de Lille à Roubaix étant donné surtout qu'il faut franchir deux passages à niveau et un pont tournant. La Compagnie ne pourrait-elle, pour remédier à un tel état de choses, mettre en service au moins une voiture de plus. Cela suffirait, nous a-t-on assuré, pour obtenir un service régulier. Espérons que laCompagnie se résoudra à cette disposition devenue absolument nécessaire. Il est d'ailleurs presque certain que le trafic augmenterait sur la ligne si cette amélioration était apportée.

LINSELLES

ECHO DES INVENTAIRES. — Nous avons dit qu'un Linsellois, M. Paul Catteau, avait été, mardi dernier, l'objet d'un procès-verbal, sous l'inculpation de violences envers un gendarme. L'incident, on le sait, s'était produit au barrage établi près de l'Etoile: le gendarme avait été attiré hors des rangs par les manifestants qui lui avaient donné quelques coups de poing. M. Catteau était-il parmi les auteurs des violences? Il s'en défend énergiquement. Quoi qu'il en soit, l'affaire paraît devoir avoir des suites, car M. Catteau a reçu jeudi une convocation pour se présenter au cabinet de M. Delalée, juge d'instruction.

DÉCORATION ET AMEUBLEMENT ARTISTIQUES
Ferdinand VANDENBEUSCH-HEL
66-68, rue Saint-Etienne, 66-68
Vitrine d'Exposition : 84 bis, r. Nationale LILLE
12547

LILLE

LES ELECTIONS CONSULAIRES. — Les élections au Tribunal de Commerce de Lille doivent avoir lieu le 2 décembre prochain.

MM. René Baudon et Bal, juges suppléants en exercice, dont le mandat expire en 1907, ont donné leur démission pour se présenter comme juges titulaires. Deux autres juges suppléants, MM. Lucien Crépy et Nuytten dont le mandat est expiré, se présentent à nouveau, toujours comme juges suppléants. Enfin, deux candidats aspirent à remplacer comme juges suppléants, MM. René Baudon et Bal, ce sont MM. Paul Ovigneur et Charles Rémy.

Une liste radicale-socialiste vient de paraître. Elle porte les noms de MM. A. Turbelin, mécanicien; César Derquet, commerçant; Paul Marties, négociant et Jules Cremer, restaurateur.

UN NOYÉ. — On a retiré, jeudi matin, du canal de la Deûle, au quai Vauban, le corps d'une jeune homme paraissant âgé d'une vingtaine d'années.

On croit que le noyé est le nommé Albert Lechrist, âgé de dix-neuf ans, dont les parents habitent Thumesnil. Ce jeune home était sujet à de fréquentes crises nerveuses à la suite desquelles il se prenait à courir jusqu'à épuisement de forces.

A Saint-Jacques, 8, Rue de Lille, 8, TOURCOING
Au Sans Rival, 55, Rue de Mouvaux, 55, ROUBAIX, 5 minutes gare — Arrêt tramways
Deuil en 10 heures.— Location de Châles

Convois Funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille **COUSART-LEROUGE** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Jules-Louis-Ferdinand COUSART**, décédé à Roubaix, le 21 novembre 1906, à l'âge de 52 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 24 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Martin, sa paroisse. Les Vigiles seront chantées le vendredi 23, à cinq heures et demie. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Paix, 76.

Les amis et connaissances de la famille DEMOORLECLERCQ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Louis-François DEMOOR**, ancien concierge du Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1906, dans sa 40e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 24 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daguesseau, 6, à 8 heures 1/4.

Les amis et connaissances de la famille VANOOTEGHEM-TERRYN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Sophie TERRYN**, décédée à Croix, le 21 novembre 1906, dans sa 36e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 24 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre, à Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Amiral-Courbet, 109, à 8 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille COUSART-LEROUGE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Jules-Louis-Ferdinand COUSART**, décédé à Roubaix, le 21 novembre 1906, à l'âge de 52 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 24 courant, à 9 heures, en l'église St-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le vendredi 23, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Paix, 76.

Mr Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE 5, r. du Collège, Roubaix Extractions sans douleurs MALADIES DE LA BOUCHE

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 22 novembre 1906

Présidence de M. GODARD, vice-président

Accident du travail et simulation

Poursuite pour escroquerie

Aimé Vital, 66 ans, homme de peine à Roubaix, rue Daguesseau, était employé chez MM. Fauvarque et Bruyant, fabricants de tissus, rue Saint-Amand; le 29 avril 1906, il fut victime d'un accident au cours de son travail. Une caisse de plombs pour métiers à tisser du poids de 100 kilos, lui tomba sur le pied droit. La blessure était très légère. Le docteur Dispa, qui soigna le blessé évaluait à une dizaine de jours l'incapacité de travail. Or, malgré les prévisions, la guérison se faisait attendre; pendant de longues semaines, le membre restait gonflé et douloureux. Les médecins n'y comprenaient rien quand, un beau jour, on s'aperçut que tout cela provenait de manœuvres employées par le blessé qui se serrait la jambe avec des bandes spéciales pour arrêter la circulation du sang. A la suite de la découverte de cette supercherie, Aimé Vital est poursuivi en police correctionnelle sous la prévention d'escroquerie.

Le docteur Guermonprez, chirurgien à Lille, expose toute l'affaire. « J'avais été appelé, dit-il, par deux confrères de Roubaix. La blessure aurait dû guérir en 15 jours, un mois au maximum. Il n'y avait jamais eu de complication et les médecins étaient morfondus de voir ce qui arrivait. Après quatre mois de soins, la guérison était encore attendue. Je vis le blessé pour la première fois au mois d'août. La seconde fois, je fus mis en éveil par des protestations exagérées de bon vouloir. Je remarquai le gonflement de la jambe. Il n'y avait aucune complication d'os ou d'articulation, rien dans les muscles; je recherchai une origine nerveuse, rien davantage. Ma troisième visite eut lieu le 28 septembre. Ce jour là, en arrivant, j'ouvris brusquement la porte. D'ordinaire, je devais attendre cinq minutes qu'il vint m'ouvrir. Le malade était couché, je l'inspectai aussitôt. Au milieu de la cuisse, deux bandes caoutchoutées, fortement serrées, comprimaient le membre. La jambe était gonflée, triple de l'autre; il y avait de la turgescence livide. Je défis aussitôt ces bandages. Peu à peu, en ma présence, la couleur violacée disparut, les tissus redevinrent plus souples, la jambe reprit son état normal. Il en résulte que le gonflement dont se plaignait le blessé provenait de cette constriction.

Les docteurs Dispa et Picquet, de Roubaix, qui étaient avec le docteur Guermonprez, confirment en tous points ces faits. Il est à ajouter que les bandes avaient été remises au blessé par le dispensaire, mais dans un tout autre but, pour des soins médicaux.

Le docteur Faidherbe, dans la déposition suivante, montre que, malgré la découverte de la supercherie, Vital continua ses agissements. En effet, dans les premiers jours de décembre, le blessé, prétendant n'être pas guéri, assigna son patron devant M. le juge de paix en paiement de demi-salaires. Le docteur Faidherbe fut commis comme expert. « Je me rendis au domicile du blessé le 6 décembre, dit le témoin. Il y avait une enflure très considérable, inexplicable. Vital me dit de lui-même qu'il mettait une bande autour de la cuisse pour calmer ses douleurs; je le prévins de ne plus le faire, que c'était nuisible. Le 17 décembre, je revins, il me montra son pied violacé. Je relevai son pantalon, malgré sa résistance et je retrouvai la bande de toile raide qui serrait fortement. »

Le prévenu prétend n'avoir rien à se reprocher.

— Vous avez mis cette bande, lui dit M. le président, pour prolonger votre mal et continuer à recevoir une indemnité? — R.: Non, je n'ai jamais rien fait pour cela. C'est tellement je souffraie de douleurs aux genoux.

D.: Si vous aviez mal au genou, c'était là, et non au milieu de la cuisse que vous auriez mis la bande. — R.: J'ai fait ça sans aucune mauvaise pensée contre l'assurance.

MM. Fauvarque et Bruyant se portent partie civile par l'organe de Me Dhellemmes, réclamant les demi-salaires et les frais médicaux payés sans droit au blessé, alors qu'il était guéri et simulait sa maladie.

Me Diligent, qui défend l'inculpé, soutient que le délit n'est pas établi. Il faudrait démontrer que son client a été de mauvaise foi. On établit bien qu'il s'est mal soigné, mais les ouvriers ne sont pas des docteurs; il souffrait, il a cru que cette bande ainsi serrée lui faisait du bien et calmait son mal. Cette version est plausible et rien ne vient démontrer que Vital ait eu une intention coupable.

Après en avoir délibéré en chambre du conseil, le tribunal rentre en séance avec un jugement déclarant Vital coupable d'escroquerie pour avoir aggravé son mal et simulé une aggravation par des moyens frauduleux afin d'obtenir le paiement de ses demi-salaires. Il y a lieu, ajoute-t-il, de se montrer relativement sévères pour des faits qui préjudicient à la classe ouvrière et aux travailleurs victimes d'accidents réels. Il condamne en conséquence Aimé Vital à 3 mois de prison avec sursis et à 160 francs de dommages-intérêts et aux dépens.

—x—

Toujours pour la fraude. — Nous signalions hier un fait grave de maître-frandeur employant à la contrebande un jeune garçon et menaçant le père qui voulait le reprendre. Voici un fait analogue. M. Edmond Ducatez, dresseur de chaînes où cabaretier, à Wattrelos, hameau du Petit-Tourcoing, est mécontent que sa fille l'ait quitté pour aller vivre avec un nommé Adolphe Gueslon, qui l'emploie à frauder. Non content de cela, Gueslon lui en veut et le menace de mort. Par une belle nuit, vers onze heures du soir, il s'en vint à coups de pierre briser tous les carreaux du cabaret de M. Ducatez. Gueslon est condamné par défaut, à un mois de prison.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX — N° 57.

VOLEUR D'AMOUR

par MARC MARIO

— J'ai voulu m'épargner l'humiliation d'avouer que je ne pouvais pas payer, voilà tout!... — fit l'habile gredin d'un air très naturel. — Cela est bien facile à comprendre. — C'est encore dans cette intention que j'ai envoyé ma domestique à la grande poste au lieu d'envoyer ma lettre au bureau du quartier, ainsi que vous me le reprochiez tout à l'heure, car il m'aurait été trop pénible d'avouer à cette fille que j'étais ruiné.

Toutes ces réponses, toutes ces explications étaient fort naturelles, fort admissibles, et l'on ne trouvait absolument aucune autre preuve, aucun indice.

Le misérable se sentait fort, grâce aux habiles précautions qu'il avait prises.

Le commissaire se voyait amené à relâcher cet homme que le petit Landry avait accusé avec tant d'énergie et d'assurance, alors qu'il avait malgré tout l'intuition qu'il tenait bien le coupable et, ne pouvant venir à bout de trouver une preuve, un simple fait même de nature à déterminer une présomption, si simple fût-elle, il s'y résigna.

Cependant il dit:

— Je vous prie, monsieur, de vous tenir quand même à la disposition de la justice, car je peux avoir encore besoin de vous. — Vous demeurez donc rue du faubourg Saint-Denis, 115?

— Oui, monsieur, — répondit le mari de Jeanne triomphant. — Mais je vous déclare que je ne laisserai pas là cette affaire!... J'ai été mis en état d'arrestation sans aucune preuve, sur la simple accusation d'un enfant dont l'attestation a été préférée à mes protestations, aux preuves même que je fournissais de son erreur. Je saurai me faire rendre justice!...

— J'ai fait mon devoir, — déclara le magistrat. — Vous ferez ce que vous voudrez.

Lorsqu'il sortit, Lucien de Favreuse ne remarqua pas que deux agents, qui en avaient reçu secrètement l'ordre, l'attendaient au dehors et se mirent à le « filer » avec la plus grande habileté.

Il se réjouissait et se félicitait de s'être si bien tiré de cette malencontreuse aventure et, reprenant son itinéraire interrompu le matin, il se dirigea vers la maison de Me Verdelet.

Le notaire de la rue Bonaparte était absent de Paris depuis la veille.

Il voyageait en ce moment avec son neveu et ne serait pas de retour avant la fin de la semaine suivante.

Ce fut un désappointement, et cependant le mari de Jeanne se dit:

— Cela vaut peut-être mieux ainsi.

Il lui fallait pourtant de l'argent, car il se trouvait absolument à bout.

Il entra dans un petit restaurant du carrefour de Buci et déjeuna.

Au dehors, les deux policiers faisaient bonne garde.

L'après-midi, Lucien se rendit au cercle, espérant rencontrer un de ses amis à qui il emprunterait la petite somme dont il avait besoin. Mais il dut attendre, ne rencontrant pas les personnes auxquelles il comptait s'adresser.

Alors, un des deux agents eut l'idée de profiter de la circonstance pour prendre quelques renseignements, et il en fit part à son collègue qui continua à surveiller seul la sortie.

Il apprit que depuis la fin de décembre, M. de Favreuse avait perdu des sommes considérables et pas un jour ne s'était passé sans qu'il vînt au cercle.

Cela se trouvait en contradiction avec les affirmations du jeune homme qui avait prétendu avoir voyagé en province comme représentant de commerce.

Il repartit immédiatement, tandis que le second policier continuerait à surveiller, il prit un fiacre et se fit conduire au commissariat afin de prévenir son chef de ses découvertes.

Dès lors le commissaire de police n'hésita plus et il vint au cercle avec l'agent de la Sûreté, et, malgré ses nouvelles protestations, il mit Lucien en état d'arrestation.

Les renseignements recueillis par la police furent confirmés et, interrogé à cet égard, le misérable, qui se sentait perdu, se refusa à donner aucune explication.

On l'emmena au Dépôt et d'autres investigations furent ordonnées, en même temps que le parquet et le service de la Sûreté se trouvèrent saisis de l'affaire.

Lucien, malgré les habiles précautions qu'il avait prises, se sentait perdu.

Il espérait encore qu'on ne pourrait trouver aucune preuve formelle de sa culpabilité n'ayant contre lui que l'accusation du petit Landry.

S'il avait joué et perdu, rien ne prouvait que ce fût de l'argent volé!

N'avait-il pas eu en main toute la fortune de sa femme? — Ne pouvait-il pas prétenrre que c'était pour en sauver les derniers restes qu'il avait quitté la rue Boileau sans payer ce qu'il devait, et que c'est avec cela qu'il avait joué?

Ce qui le préoccupait surtout, c'était la situation de Jeanne.

Il enrageait de son impuissance.

Jeanne ne fut point surprise de ne pas voir son mari rentrer de la journée; mais le soir elle commença à être inquiète.

Dans les dispositions d'esprit où elle se trouvait, elle s'alarmait plus facilement encore.

Elle avait peur en se voyant seule dans cette maison isolée, sur le coteau inhabité, dans ce coin de banlieue où elle ne connaissait absolument personne.

Si encore il y avait eu une voisine, quelqu'un. Non seulement il n'y avait personne autour d'elle, personne aux environs en cet endroit désert, mais Jeanne se trouvait absolument sans argent.

Lucien devait en rapporter le soir, il l'avait promis.

La pauvre femme pleurait et sanglotait, retenant ses cris, s'épouvantant de son isolement.

Puis, au milieu de ses sanglots et des cris, elle appelait son mari.

Elle écoutait encore si elle l'entendait venir.

Au dehors, aucun bruit.

— Ayez pitié de moi, ô mon Dieu!... — gémit la malheureuse.

Il lui sembla alors entendre des pas dans le sentier.

— Edmond ... — appela-t-elle. — Edmond!...

XIII

Les cris de la pauvre Jeanne avaient, en effet, été entendus par une femme qui passait à une certaine distance.